

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marlou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-012

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CONSECUTIFS AU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement lequel rend obligatoire pour les collectivités organisatrices des services de l'eau et de l'assainissement, la mise en place d'un Schéma Directeur Assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales (S.D.A.E.P.) ;

Vu le rendu du schéma d'assainissement en juin 2023 ;

Vu la délibération n° DL20231206-027 du 6 décembre 2023 sollicitant les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze ;

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter le soutien financier :**
 - De l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
 - Du Conseil Départemental de la Corrèze,

Selon le plan de financement de l'opération ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux en %	Montant en € H.T.
Travaux d'assainissement consécutifs au schéma directeur	3 443 482,90	4 132 179,48	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50 %	1 721 741,45
			Conseil Départemental de la Corrèze	10 %	344 348,29
			Sous-Total des Aides Publiques	60 %	2 066 089,74
			Autofinancement	40 %	1 377 393,16
TOTAL	3 443 482,90	4 132 179,48	TOTAL	100 %	3 443 482,90

- Faire appel à un emprunt pour le financement du reste à charge ;
- Entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT